



# 7<sup>ème</sup> Forum interrégional des techniciens médiateurs de rivières

15 et 16 novembre 2012 à Lathus (86)

**M**erci pour votre participation importante lors du 7<sup>ème</sup> forum des TMR.

Le réseau des TMR, basé sur les bonnes volontés et les contributions de chacun, vise à échanger et mutualiser, pour le bénéfice de tous, les expériences, les savoirs et les savoir-faire développés au cœur des territoires pour le bénéfice de tous. Le succès renouvelé de ces deux jours atteste de la nécessité de se retrouver pour partager en préservant l'esprit de convivialité.

Cette année 109 professionnels et gestionnaires de rivières ont fait le déplacement jusqu'à Lathus pendant ce temps fort qui ponctue l'année du réseau.

Les participants provenaient pour 83% du bassin Loire-Bretagne et pour 13% du bassin Adour-Garonne ; ou encore : 55% de Poitou-Charentes, 17% du Limousin, 17% de la région Centre et 15% d'autres régions. Cette année, dans un cadre pluridisciplinaire, la thématique des zones humides a été abordée plus spécifiquement. En effet, vous êtes de plus en plus nombreux à gérer ces espaces sensibles et nécessaires. Ce compte-rendu est une synthèse des interventions et échanges du forum. Les propos ne sont pas repris dans leur intégralité mais l'ensemble des diaporamas présentés ainsi que les contacts des intervenants sont accessibles sur le site du réseau des techniciens médiateurs de rivières à la rubrique forum 2012 ([www.cpa-lathus.asso.fr/tmr](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr)). Bonne lecture,

Jérôme CLAIR,  
animateur du réseau des Techniciens Médiateurs de Rivières.

## Le mot des institutions

### Un nouveau règlement régional en faveur de la gestion des rivières pour optimiser la restauration des cours d'eau

par Reine-Marie Waszak et Isabelle Laroche (Région Poitou-Charentes)

Pour atteindre les objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) d'ici 2015, la gestion des cours d'eau évolue : nouvelle approche écologique pour les gestionnaires, accompagnement et incitation par les partenaires techniques et financiers. Les opérations de restauration de la morphologie des cours d'eau apparaissent comme un des leviers les plus puissants pour améliorer l'état écologique des rivières et milieux associés. La renaturation des milieux aquatiques et humides contribue à

rétablir la continuité écologique et participe aussi à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue, maillage écologique permettant le maintien de la biodiversité et des habitats. Lors de la session du 15 octobre dernier, le Conseil Régional Poitou-Charentes a décidé **l'actualisation du règlement « Rivières »** avec le développement de l'appel à projets « rétablissement des fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des rivières et milieux associés » en dispositif, pour consolider, de façon notoire à l'échelle de toute la région, les opérations environnementales sur les rivières.

Pour en savoir plus, retrouvez le règlement et les modalités des demandes de subvention sur le site de la région : [www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/343](http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/343)  
Contact : Isabelle Laroche, 05 49 38 47 58, [i.laroche@cr-poitou-charentes.fr](mailto:i.laroche@cr-poitou-charentes.fr)

### Le 10<sup>ème</sup> programme

par Olivier Raynard (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)

Début octobre, le Comité de Bassin Loire-Bretagne a adopté le 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau. Les nouvelles incitations financières de l'Agence sur les milieux aquatiques vont vers plus d'efficacité tout en élevant le budget de 160 millions pour le 9<sup>ème</sup> programme (2007-2012) à 280 millions pour le 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018).

Les actions financées viseront à :  
→ restaurer la continuité écologique en priorisant les ouvrages dits « Grenelle », appartenant à la Liste 2,

- permettre la restauration et l'entretien dans un cadre contractuel,
- favoriser la gestion foncière des zones humides par des conventionnements,
- soutenir l'émergence, la structuration ou le renforcement de la maîtrise d'ouvrage,
- la mise en œuvre du volet « milieux aquatiques des contrats territoriaux » (études, pilotage, communication, sensibilisation, suivis...).

Pour en savoir plus :  
Samuel André, 05 49 38 09 82, [samuel.andre@eau-loire-bretagne.fr](mailto:samuel.andre@eau-loire-bretagne.fr)



## Retour sur le chantier des TMR « création d'un arbre câblé dans la Gartempe »

par Manuel Mirlyaz et l'équipe du Syndicat Mixte du Clain Sud

L'objectif de la réalisation d'un arbre câblé est double : diversifier les écoulements en sécurisant l'arbre sur place (plutôt que de l'extraire comme souvent) et créer des caches à poissons.

La démonstration des agents du Syndicat Mixte du Clain Sud, qui ont déjà réalisé et suivi une vingtaine d'arbres câblés depuis 2007 sur leur territoire, a permis à l'assemblée d'évaluer la simplicité et la rapidité de mise en œuvre de cet aménagement encore peu connu. Il leur aura fallu à peine deux heures pour terminer le chantier.

Manuel Mirlyaz précise qu'il faut en général compter entre 15 minutes et 4 heures selon la position de l'arbre à deux personnes. C'est un aménagement rapide et peu coûteux, il nécessite un câble d'environ 4 à 6 mètres en acier de 6 mm de diamètre valant 0,86 euros le mètre, 4 manchons en aluminium à 0,80 euros pièce. Des dépenses en investissement sont à prévoir : une tronçonneuse-élagueuse, une tronçonneuse-abatteuse et une pince pour fixer les manchons sur le câble (environ 200 euros).

L'idée soufflée par Michel Dumas de l'ONEMA est toujours en phase de test mais a fait du chemin. L'expérience du Clain montre que ce type d'aménagement semble rester stable dans le temps. Seul un des premiers arbres réalisés sur le Clain a nécessité une seconde intervention. « Aujourd'hui nous conseillerions des essences de bois durs pour une meilleure longévité et avec beaucoup de branches pour avoir plus d'impact sur la création d'habitats. En général, nous ciblons les arbres qui penchent et qui pourraient devenir dangereux pour une meilleure acceptation. La taille de la rivière est importante, il ne faudrait pas que l'arbre, une fois dans l'eau, dépasse la moitié de la largeur du lit mineur de la rivière car il constituerait un obstacle à l'écoulement, cela exclut de fait le plus petit chevelu de cours d'eau. Ici, la Gartempe est large, nous sommes dans des conditions idéales avec de la profondeur d'eau due au seuil en aval mais sur le Clain, la rivière est parfois bien moins large. Pour éviter les risques d'embâcles, nous positionnons l'arbre la tête vers l'aval en le rabattant un peu vers la berge jusqu'à ce qu'il trouve une position stabilisée, nous élaguons ensuite les branches émergées en barque. »

Un panneau sera installé par le CPIE Val de Gartempe pour expliquer les objectifs de l'aménagement aux riverains et visiteurs. Notons qu'en cas de problème il est toujours possible de sortir l'arbre.

*Le Chantier des TMR - l'arbre câblé*

## Échange sur l'évolution des syndicats de rivière

par Manuel Mirlyaz  
(Syndicat Mixte du Clain Sud)

La gestion des rivières structurée a débuté dans les années 60 et 70. Il existe une variété de structures syndicales avec différents types de statuts (SIVU, SIVOM, SM fermé, ouvert) et d'autres structures à compétence « rivière » comme les communautés de communes, des agglomérations, des PNR ou des associations.

Les catastrophes naturelles, comme les inondations de 1982 ou la tempête de 1999, ont concouru aux changements des politiques et des idées. On a assisté à une évolution des syndicats d'aménagement hydraulique (visant l'assainissement des terres agricoles) vers des syndicats d'entretien ou aujourd'hui d'environnement (visant une gestion globale en faveur des milieux aquatiques). Ces derniers tendent à sortir du linéaire du cours d'eau pour intégrer les zones humides et les pratiques à l'échelle du bassin versant. Les attentes réglementaires et les outils mis à disposition par les agences de l'eau renforcent ce constat.

## Enjeux, perspectives des syndicats de rivière

par Olivier Raynard (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)

Dans les années 90, on se préoccupait des aspects physiques et chimiques des milieux aquatiques, les efforts se concentraient donc essentiellement sur l'épuration. Avec la nouvelle directive cadre européenne (DCE) de 2000, les choses ont évolué en prenant en compte le vivant puisqu'elle impose de s'intéresser aux milieux en termes d'habitat et de cours d'eau. Cette DCE a ainsi introduit plus de complexité et une dimension qui dépasse l'aspect technique (par exemple qui introduit l'aspect ripisylve, politique, quantitatif, inondation, seuils,...). De fait, il ne faudrait plus parler de technicien rivière mais plutôt d'animateur rivière puisque les fonctions du métier évoluent vers une notion d'équipe et non plus d'individu. De par cette évolution, les structures qui ont atteint une taille critique éprouvent souvent des difficultés. Cependant, il est important de souligner que, même avec des moyens limités et avec un peu de jugement, il est possible de faire des choses, d'où la nécessité d'avoir une structure ancrée sur son territoire.

## Questions et remarques

### Est-ce qu'avoir un statut de syndicat restreint l'action des TMR ?

*Pas forcément, mais le fait d'avoir, par exemple, un service « Marchés » permet de passer plus de temps sur le terrain et sur le fond des dossiers plutôt que sur la forme (réponse aux appels d'offres par exemple). D'autre part, la pluri compétence des structures de type « communauté de communes » peut être facilitante pour aborder des projets transversaux comme la valorisation du développement touristique par la réouverture et l'entretien de zones humides... (Albert Bardou, CC Loches développement).*

### Sans fiscalité propre, les syndicats ont-ils encore leur place ?

**(M. Lacouture - UNIMA)**  
*Les syndicats ont des moyens provenant des cotisations communales qui sont complémentées au gré des actions par les subventions des agences et des collectivités. Ils ont les moyens suffisants pour les actions*

*courantes mais leur taille devient parfois le facteur limitant pour financer de grands ouvrages, la part restant à leur charge pouvant rester trop importante pour des petites structures. Ils demeurent des interlocuteurs de proximité privilégiés et nécessaires.*

### La réforme des collectivités territoriales va-t-elle simplifier les choses ?

*Il est possible que cela soit le cas puisque les nouvelles communautés de communes réfléchissent à récupérer la compétence des communes. (Reine-Marie Waszak).*

### Quelles conséquences aura-t-elle sur l'emploi des TMR ?

*La Région Poitou-Charentes continuera à soutenir les postes de techniciens de rivière nécessaires à la bonne réalisation des objectifs réglementaires. La réorganisation syndicale ne vise pas à diminuer le nombre de TMR mais à leur donner plus de moyens pour agir à une échelle pertinente en permettant aux communes indépendantes de se rattacher. La Région a soutenu 32 postes en 2011.*





## Retour sur l'atelier : Prise de données sur le terrain à l'aide d'appareils mobiles

par Jérôme Fernandez  
(Forum des Marais Atlantiques)

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Observatoire régional des plantes aquatiques exotiques envahissantes et dans le but de produire des cartes régionales d'envahissement les plus exhaustives possibles, il convient de faciliter la remontée des données vers la plateforme de compilation régionale. Des outils d'import ont été créés par l'ORE pour les structures bénéficiant de données historiques conséquentes et/ou d'un SIG déjà structuré. Il y a également la possibilité de saisir en ligne sur l'interface ORENVA. Une dernière solution est de pouvoir directement saisir sur le terrain par le biais d'applications mobiles en s'affranchissant du temps de re-saisie.

### Le matériel

La technologie mobile est désormais dominée par les écrans tactiles (tablette, Smartphone). Android (basée sur Linux avec une interface développée par Google) est le système d'exploitation le plus présent à l'heure actuelle sur ces appareils. La sortie récente de Windows 8 risque de fortement changer la donne. La nouvelle mouture du système d'exploitation de Microsoft a été réfléchie pour une utilisation tactile. L'avantage par rapport au système Android réside dans la possibilité d'installer les mêmes logiciels que sur un PC bureau. Cette sortie s'est accompagnée d'une offre matérielle. A l'heure actuelle, il est possible de se procurer une tablette tactile équipée de Windows 8 pour moins de 600 euros. Ce prix s'entend pour un matériel mobile non étanche. Mais pour une trentaine d'euros, il existe des pochettes étanches spécifiques pour tablettes. Des constructeurs commencent également à proposer des modèles étanches. Concernant l'autonomie, nombre de constructeurs annoncent des durées dépassant 8 heures, ce qui est amplement suffisant pour tenir une journée complète sur le terrain en mettant l'appareil en veille entre deux utilisations. Le choix d'une tablette pour usage extérieur doit surtout se déterminer en fonction de la luminosité. Elle doit être suffisamment forte pour permettre la lecture de l'écran lors d'une journée ensoleillée.

### Le logiciel

Le monde des logiciels SIG connaît lui aussi une révolution avec la montée en puissance du logiciel Open Source QGIS (gratuit). Il est donc tout-à-fait possible de l'installer sur une tablette. Le logiciel n'a pas vraiment fait l'objet d'adaptation ergonomique à un usage tactile : ➔ les barres d'outils sont très petites et nécessitent l'utilisation d'un stylet, ➔ il n'est a priori pas adapté à l'utilisation sur un Smartphone, une tablette 7 pouces est au minimum nécessaire.

## Retour sur l'atelier : Comment communiquer sur l'hydro morphologie ?

par Guillaume Laloge (EPTB Vienne) et Jérôme Clair (CPIE Val de Gartempe)

L'hydromorphologie est une science qui peut paraître complexe tant le nombre de facteurs influant est important. Communiquer sur celle-ci, c'est donc la rendre accessible en la vulgarisant mais en prenant garde aux raccourcis. Nous avons fait le choix de ne pas traiter le volet des pollutions pour se centrer sur ce qui est de l'ordre du sédiment et des dynamiques de cours d'eau. Le premier travail est donc bien de définir son public (professionnels, élus, riverains, grand public...). L'expérience de sensibilisation des élus menée par un groupe de CPIE et répond à un besoin identifié par l'EPTB Vienne. Il a souhaité sensibiliser les élus aux questions de l'hydro morphologie qui est un des facteurs dégradants principaux de la qualité des milieux. L'objet était également de créer un socle de culture nécessaire à la compréhension des enjeux, à l'investissement des élus et à soutenir les décisions à prendre. Les CPIE concernés par le territoire de l'EPTB se sont réunis pour répondre à l'appel d'offres afin de cerner au mieux les territoires et mobiliser les contacts de chaque structure. Une proposition prenant en compte les disparités locales en privilégiant l'apprentissage par l'échange alternant apports de connaissances en salle et vérification au bord de l'eau. Un soin particulier a été apporté à la préparation des rencontres et à la mobilisation. Pour cette action, il s'agissait de faire de la rivière un thème central et fédérateur. L'idée n'est pas de décider le jour de la rencontre mais d'apporter la connaissance nécessaire pour le faire à l'avenir. Nous avons donc conçu des outils répondant aux questions suivantes : Comment fonctionne une rivière sauvage ? Quels sont les enjeux et les usages ? Quelles perturbations observe-t-on ? Quelles solutions existent ? (réponses trouvées via un travail de recensement des actions locales issu des travaux des TMR). Ils ont pris la forme de cartes, de diaporamas et de plaquette, synthétisant les apports de la journée et permettant d'exposer les expériences des TMR.

Une prise de données informatisées sur le terrain est un gain de temps considérable. Mais ceci demande l'achat d'une tablette, de la méthode et une préparation en amont (surtout la première année de saisie). Les manipulations restent cependant accessibles avec un peu d'entraînement. Les techniques seront bien sûr adaptables pour d'autres thématiques que les plantes envahissantes (embâcles, ripisylve, travaux en rivière...).

## Visite de terrain : le Ruisseau du Roufflamme restauré

par Thibault Lyonnet (SMMP)  
et Michel Bramard (ONEMA)

Affluent de la Gartempe, le Roufflamme perdait peu à peu sa population de truites fario sauvages en raison de dysfonctionnements hydro morphologiques dus au recalibrage et à la descente du bétail dans le lit du cours d'eau, ce qui colmatait les zones de fraie. Des travaux variés ont permis de restaurer des conditions favorables du lit sur un tronçon de près de 800 mètres appartenant au même propriétaire. Une clôture à été posée et des abreuvoirs aménagés en berge. Le linéaire a été diversifié par la pose de blocs et la création de mouilles alternant avec des radiers mais aussi par des dépôts de granulométrie plus fine que le courant a déjà déplacé à sa guise. La ripisylve a été restaurée sur son intégralité. Les pêches réalisées montrent un retour et atteste du fraie de la truite fario. Néanmoins, il y a peu d'autres espèces et les prédatons de truitelles entre truites limite les ambitions de repeuplement à plus large échelle. Ces travaux de recharge, trouvent aussi leur limite dans le fait que les sources du ruisseau sont captées par



Le Roufflamme

deux étangs, ce qui dégrade la qualité des eaux rejetées et paralyse le transit sédimentaire en empêchant les transferts de nouveaux matériaux. Toutefois, notons qu'une nouvelle zone humide à joncs se forme en bas de la prairie créant des conditions favorables aux batraciens.

## Visite de terrain : le contournement d'un étang

par Jean-Pierre Beslon, Geneviève Landreau  
(DDT 16) et Jean-François Nardot (Géonot)

Sur la commune de Saint-Christophe, en Charente-Limousine, un propriétaire a cherché à mettre son étang en règle avec la loi. Souhaitant le conserver, il a opté pour la création d'une rivière de contournement afin de rétablir la continuité sédimentaire. Etant équipé d'une mini-pelle, il a créé un fossé sans sinuosités particulières, en suivant une ligne matérialisant la rupture du relief. Conçu trop étroit pour espérer une remontée piscicole, le contournement se trouve dans un contexte de succession d'étangs. Deux ans seulement après les travaux, l'aménagement a changé d'aspect. Relativement stable sur la partie amont, le lit nouvellement

créé, s'est enfoncé de près de 2 mètres dans une roche tendre. Ce phénomène d'incision a tendance à se propager à l'amont immédiat. Le phénomène est causé par un virage marqué et qui est le premier obstacle à l'écoulement. Des méandres répartis sur la longueur de l'aménagement auraient pu limiter cet effet spectaculaire. Les sédiments arrachés se déposent quelques dizaines de mètres plus loin sur la partie basse en zone humide. A cet endroit, une sinuosité commence à se former.

## Atelier : Consultation pour la révision des SDAGE

Les agences de l'eau se consacrent à la préparation de la révision des SDAGE. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a choisi une autre voie de consultation mais chacune cherche à poser les grands axes qui définiront la future politique de l'eau sur ces grands territoires. Le comité de bassin Loire-Bretagne a formulé quatre grandes questions. Elles portent sur la qualité de l'eau, la qualité des milieux aquatiques, la quantité d'eau et l'organisation collective pour gérer l'eau. Le comité a aussi identifié des pistes d'action. Tous les avis sont importants car c'est à partir de ces questions et de ces pistes que le comité mettra à jour sa stratégie pour l'eau. Suivant le retour du grand public, un avis opérationnel sera demandé dans deux ans. Dans cette perspective, l'avis des TMR participant à cette journée a été demandé car, s'il est difficile pour des gestionnaires de rivière d'être contre les axes de réflexion proposés, des nuances et des priorités peuvent être distinguées.

Concernant la question : Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ? 85 participants se sont exprimés et ont voté pour :

- sauvegarder et restaurer les zones humides et les services qu'elles rendent : 31%,
- poursuivre l'effort pour empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau : 30%,
- mieux préserver la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin, notamment les poissons migrateurs : 24%,
- poursuivre l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et la prise de conscience des services rendus : 15%.

## Conférence : Le drainage : des droits et des devoirs

par Geneviève Landreau (Direction Départementale de Territoires 16)

Mme Landreau fait le point réglementaire sur cette pratique influençant l'hydrologie des cours d'eau. Après avoir alerté sur la complexité de définir réglementairement une zone humide, elle explique les liens entre superficies et procédures (déclaration, autorisation...).

Le drainage non soumis à procédure

1. La remise en état de collecteurs bouchés
2. La pose de drains si la superficie drainée est inférieure à 20 ha (avec cumul de l'existant)
3. La pose de drains sur une zone humide si la superficie drainée est inférieure à 0,1 ha
4. Le busage de cours d'eau sur une longueur inférieure à 10 mètres (hors frayères)
5. L'entretien régulier de cours d'eau permettant de le maintenir dans son profil d'équilibre par enlèvement des embâcles et entretien de la végétation de rive (hors frayères)
6. La consolidation de berges sur une longueur inférieure à 20 mètres par des techniques autres que végétales

La notion de zone humide est réglementairement complexe, car elle diffère du sens commun. On peut comprendre que les drains ne soient posés que dans des endroits engorgés d'eau, cela n'est pas suffisant, il faut qu'elle soit caractérisée. De nombreuses études confirment l'importance des zones humides dans l'hydrologie des rivières et de la vie qui y est liée. Il est important de préserver l'existant. Le SDAGE Adour-Garonne ne financera aucun projet portant atteinte aux zones humides et exige une compensation d'au moins 150% de la surface impactée (mesure C46). Le SDAGE Loire-Bretagne exige, quant à lui, une compensation de 200% de la surface supprimée (mesure 8B-2).

La majeure partie du département de la Charente situé en terres céréalières calcaires a déjà été drainée à une époque où la réglementation était favorable à cette pratique. La Charente-Limousine, habituellement dédiée à l'élevage

(substrat granitique), est soumise à de fortes pressions face à la montée des cours céréaliers. En 2012, 20 demandes de drainage de petits terrains proches de 1 000m<sup>2</sup> et une demande de déclaration ont été déposées. Beaucoup se font encore sans consultation des services départementaux. Une fois drainée, la caractérisation des zones humides devient plus compliquée si elle n'a pas été faite avant travaux sur la parcelle. Un inventaire départemental des zones humides départemental est en cours de réalisation pour limiter ces dérives car la difficulté est d'avoir un point de départ fiable pour évaluer l'évolution des surfaces drainées. Pour les surfaces de zones humides trop petites pour entrer dans le champ de la réglementation, les SAGE sont des outils de protection importants qui permettent de se donner les moyens d'une meilleure préservation. Une sensibilisation importante des agriculteurs reste à faire.

## Conférence : Comment accompagner la gestion des zones humides lors de l'effacement d'ouvrages ?

par Michel Bramard (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)

Michel Bramard expose les retours d'expériences qu'il a pu collecter pour cette présentation (cf. diaporama). Il remarque que les réalisations sont rares mais que des projets émergent. La réhabilitation de zones humides est un sujet encore nouveau. Les restaurations de zones humides peuvent aller de la simple coupe de peupleraie à la création d'aménagements plus complexes. Par exemple, une zone humide asséchée par un bief de moulin peut retrouver ses caractéristiques en dérivant le bief à travers elle. On peut favoriser le séjour de l'eau par la création de méandres. Pour le tracé, on peut retrouver des traces de l'ancien cours d'eau sur place ou sur d'anciennes cartes (idem pour retrouver les rivières dans les étangs). Dans le cas contraire, il conviendra de les créer en observant les tronçons en amont et en aval. Des calculs de sinuosités plus complexes peuvent être faits. Pour avoir un meilleur transit sédimentaire, l'idéal est de faire remonter le bras de contournement avant que l'impact de l'ouvrage situé sur le bief ne se note sur la ligne d'eau.

Si la réhabilitation de zones humides intervient dans le cadre de mesures compensatoires, il n'est pas admissible qu'elle se limite à l'achat d'un foncier équivalent à celui détruit. Cela signifierait qu'à chaque nouveau chantier, la surface globale de ZH réduirait, or l'objectif serait de l'augmenter.

En complément de ce document, retrouvez en ligne les diaporamas des intervenants, les vidéos et les photographies réalisées à la rubrique Forum 2012 du site internet des TMR ([www.cpa-lathus.asso.fr/tmr](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr))

### CONTACT

Jérôme Clair  
CPiE Val de Gartempe  
BP 5 - 86390 LATHUS  
[cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr](mailto:cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr)  
[www.cpa-lathus.asso.fr/tmr](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr)

Le CPiE Val de Gartempe diffuse par Internet une « lettre des rivières ». Vous trouverez la liste des adresses de diffusion sur le site [www.cpa-lathus.asso.fr/tmr](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr). Si votre nom ou structure n'y figure pas, veuillez l'envoyer au CPiE Val de Gartempe : [cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr](mailto:cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr)

